

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 773.843

**Briquet.**

M. Joseph Hipolytte MYON résidant en France (Jura).

**Demandé le 31 mai 1934, à 13<sup>h</sup> 55<sup>m</sup>, à Paris.**

**Déposé le 10 septembre 1934. — Publié le 26 novembre 1934.**

La présente invention a pour but de réaliser un briquet à fermeture et ouverture automatiques, d'un fonctionnement simple et sûr et présentant une grande 5 robustesse mécanique.

Elle concerne un briquet à ouverture et fermeture automatiques, caractérisé par ce que le levier de déclenchement formant 10 poussoir et commandant le couvre-mèche, est relié au corps de briquet par l'intermédiaire d'une biellette formant bascule, un ressort de rappel sollicitant constamment 15 cette biellette vers sa position de repos, de telle sorte qu'en appuyant sur le levier de déclenchement pour l'ouverture du couvre-mèche, la biellette bascule et bande son ressort de rappel, tandis qu'en cessant toute 20 pression sur le levier de déclenchement, le ressort de rappel se détend et ramène l'ensemble de la biellette, du levier de déclenchement et du couvre-mèche à la position de fermeture du briquet.

Suivant un mode de réalisation, la biellette-basculé, articulée d'une part sur le 25 levier de déclenchement est articulée d'autre part sur un coulisseau à ressort de rappel, cette biellette présentant un bec d'appui par lequel elle pivote sur le corps du briquet.

30 Suivant une forme de réalisation, le coulisseau à ressort de rappel, est monté dans un tube de guidage, rapporté sur le corps du

briquet, le bord de ce tube convenablement arrondi formant point d'articulation pour le bec d'appui de la biellette-basculé. 35

L'invention s'étend aussi à d'autres caractéristiques ci-après décrites et à leurs diverses combinaisons.

Un briquet conforme à l'invention est représenté à titre d'exemple sur le dessin 40 ci-joint dans lequel :

La fig. 1 est une vue en perspective du briquet.

La fig. 2 est une coupe verticale longitudinale de ce briquet ; 45

Les fig. 3 et 4 sont deux coupes verticales transversales suivant les lignes 3-3 et 4-4 de la fig. 2.

La fig. 5 est une coupe analogue à celle de la fig. 2, le briquet étant dans la position 50 d'ouverture.

Le briquet est constitué par un corps creux 1 formant réservoir fermé par un fond amovible 2 ; ce corps 1 comporte un canal 3 pour le passage de la mèche 4, un 55 tube 5 contenant la pierre 6 et son ressort de poussée 7.

Le dispositif d'allumage comporte un couvre-mèche 8 articulé autour d'un axe 9 sur lequel tourne également une molette 10 60 entraînée par le couvre-mèche 8 par l'intermédiaire d'un dispositif à rochet 11 et cliquet 12 (fig. 4). L'axe 9 tourillonne à ses deux extrémités dans les joues 15<sup>1</sup>, 15<sup>2</sup>

**Prix du fascicule : 5 francs.**

d'une gouttière 15 rapportée sur le dessus du corps du briquet 1.

Le couvre-mèche 8 est actionné par un levier de déclenchement 13 ; ce levier 13 qui est prolongé par deux bras latéraux 14<sup>1</sup>, 14<sup>2</sup>, est articulé par ces bras au couvre-mèche 8 en un point 19 situé au delà de l'axe d'articulation 9, ce qui permet au levier de déclenchement 13, dans son déplacement, d'assurer le pivotement du couvre-mèche 8 et de la molette 10 autour de l'axe 9.

Conformément à la présente invention, le levier de déclenchement 13 est articulé par sa partie arrière à l'extrémité d'une bielle 18 formant bascule ; cette bielle 18 comporte, dans sa partie médiane, un bec d'appui 20 qui lui sert d'axe de pivotement, tandis que son autre extrémité est sollicitée constamment par un ressort de rappel 21.

Dans le mode de réalisation représenté, la bielle-bascule 18 est articulée sur l'extrémité d'un coulisseau 23 formant chape ; ce coulisseau 23 se déplace dans un tube de guidage 24 rapporté et fixé sur le corps de briquet 1 ; le ressort de rappel 21 est logé dans ce tube de guidage 24 et prend appui d'une part sur une butée fixe 25 du tube de guidage 24 et d'autre part sur un écrou 26 vissé à l'extrémité de la queue 27 du coulisseau 23 ; cette disposition permet de régler la tension du ressort de rappel 21 en vissant plus ou moins l'écrou 26. Un chapeau 29 coiffant l'extrémité du tube de guidage 24 évite tout échappement intempestif de vapeur d'essence par ce tube de guidage.

La bielle-bascule 18 articulée sur le coulisseau 23 et sollicitée par ce coulisseau suivant  $f^1$ , bute contre le bord du tube de guidage 24 d'une part par un bec d'appui 20 et d'autre part par un talon d'arrêt 30.

Le bord du tube de guidage 24 est convenablement arrondi de manière à former un point d'oscillation autour duquel tourne le bec d'appui 20 de la bielle-bascule 18.

Le briquet ainsi constitué fonctionne de la manière suivante :

Pour l'allumage de la mèche 4, on appuie, suivant  $f^2$ , sur l'extrémité formant poussoir du levier de déclenchement 13 ; ce levier de déclenchement transmet cette action à l'extrémité de la bielle 18 qui bascule suivant  $f^3$  autour de son bec d'appui 20,

tandis que le levier de déclenchement se déplace suivant  $f^4$  et fait osciller, suivant  $f^5$ , l'ensemble du couvre-mèche 8 et de la molette 10 autour de l'axe 9. La mèche 4 s'allume (fig. 5).

Dans son oscillation suivant  $f^3$ , la bielle 18 se déplace en sens inverse de  $f^1$ , le coulisseau 23 dont l'écrou 26 comprime le ressort de rappel 21 à l'intérieur du tube de guidage 24.

Le briquet est maintenu dans sa position d'ouverture (fig. 5), tant que l'opérateur maintient du doigt le levier de déclenchement 13.

Dès que l'opérateur cesse d'appuyer sur le levier de déclenchement 13, le coulisseau 23 est sollicité par le ressort de rappel 21 et coulisse suivant  $f^1$  ; la bielle 18 tirée par ce coulisseau 23 bascule en sens inverse de  $f^3$  et tend ainsi à éloigner le levier de déclenchement 13 du corps de briquet 1, de sorte que ce levier 13 se déplace en sens inverse de  $f^4$ , en faisant pivoter le couvre-mèche 8 en sens inverse de  $f^5$ , pour éteindre la mèche 4. Le briquet est à sa position de fermeture.

En résumé, on réalise un briquet à ouverture et fermeture automatiques d'un fonctionnement simple et sûr et présentant une grande robustesse mécanique. De plus, l'accès facile de ses organes permet un réglage précis de son fonctionnement.

#### RÉSUMÉ.

L'invention s'étend spécialement aux caractéristiques ci-après et à leurs diverses combinaisons :

1° Briquet à ouverture et fermeture automatiques, caractérisé par ce que le levier de déclenchement formant poussoir et commandant le couvre-mèche est relié au corps de briquet par l'intermédiaire d'une bielle formant bascule, un ressort de rappel sollicitant constamment cette bielle vers sa position de repos, de telle sorte qu'en appuyant sur le levier de déclenchement pour l'ouverture du couvre-mèche, la bielle bascule et bande son ressort de rappel, tandis qu'en cessant toute pression sur le levier de déclenchement, le ressort de rappel se détend et ramène l'ensemble de

la bielle du levier de déclenchement et du couvre-mèche à la position de fermeture du briquet ;

5 2° Un mode de réalisation caractérisé par ce que la bielle-bascule, articulée d'une part sur le levier de déclenchement est articulée d'autre part sur un coulisseau à ressort de rappel, cette bielle présentant un bec d'appui par lequel elle pivote sur le  
10 corps du briquet ;

3° Le coulisseau à ressort de rappel est monté dans un tube de guidage rapporté sur le corps du briquet, le bord de ce tube convenablement arrondi formant point d'ar-  
15 ticulation pour le bec d'appui de la bielle-bascule ;

4° Cette bielle-bascule présente un talon d'arrêt opposé au bec d'appui, ce talon d'arrêt butant contre le bord du tube de guidage et limitant ainsi le pivotement 20 de la bielle-bascule dans le sens de la fermeture ;

5° Le ressort de rappel du coulisseau prend appui d'une part sur un épaulement intérieur du tube de guidage et d'autre part 25 sur un écrou vissé sur l'extrémité du coulisseau, ce qui permet de régler aisément la tension de ce ressort de rappel.

MYON.

Par procurateur :

Émile BERT.

Fig. 1

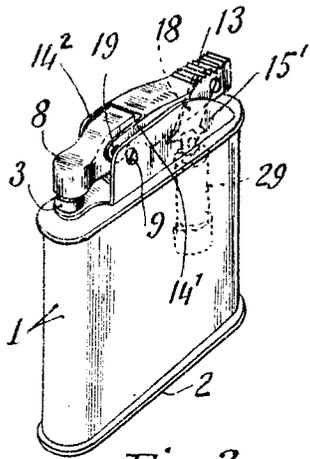


Fig. 2

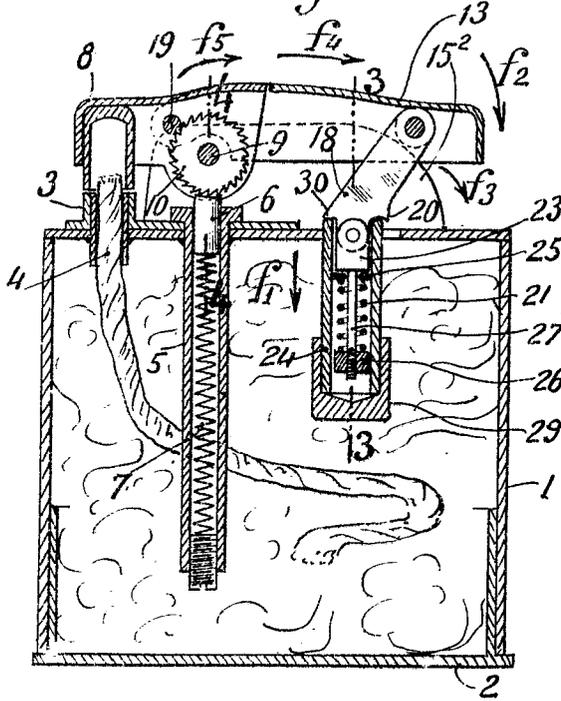


Fig. 3

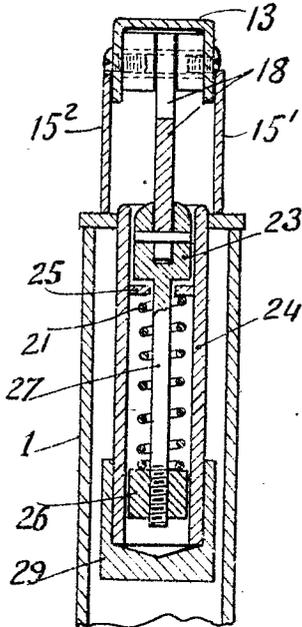


Fig. 5

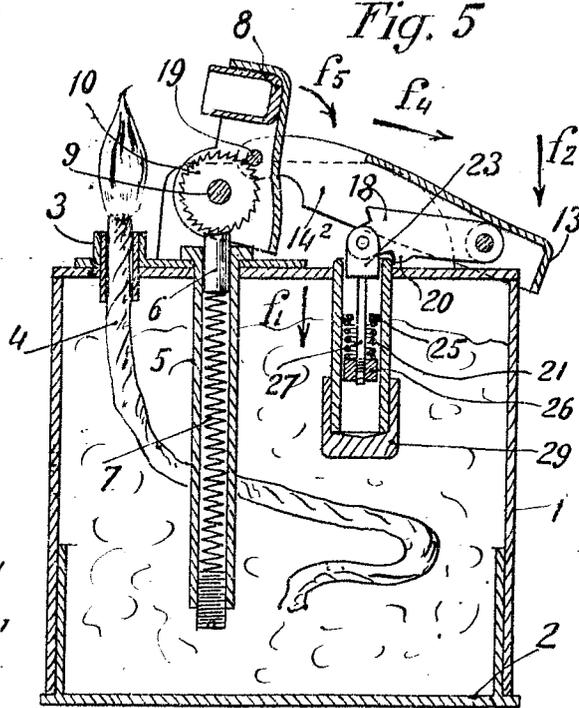


Fig. 4

